

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du LUNDI 06 JUILLET 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil : 29
Présents : 28
Absents et Excusé(es) : 01
Procuration(s) : 00

Délibération affichée

Le 09 JUL. 2026

N° d'ordre : 82/2026

Domaine d'intervention : 7.5/Subventions

L'an deux mil vingt-six et le lundi six du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du trente juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 30 juin 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; -M.MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Néant.

ABSENTS : Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint.

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PÉLLERIN Alica, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DU FONDS NATIONAL FRANCE SERVICES (FNFS) ET DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que l'Espace France Services (EFS) de la Ville de Basse-Terre est labellisé depuis le 17 octobre 2022.

L'Espace France Services garantit un accès de proximité au service public. Aussi, il regroupe l'offre de services d'une dizaine de partenaires institutionnels tels que la CAF, la CNAM, la DGFIP, France Travail, la CNAV, la MSA, La Poste, EDF, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, etc.

Quatre agents municipaux y sont affectés, assurant un accueil physique et un accompagnement numérique personnalisé.

Depuis sa création, l'EFS de la Ville de Basse-Terre a reçu et accompagné plus de 17 267 usagers, selon les principes d'égalité d'accès et de continuité du service public.

Dans le cadre de la pérennisation de son fonctionnement pour l'année 2026, il est proposé de solliciter une participation financière de l'État au travers :

- du Fonds National France Services (FNFS) pour un montant de 22 500 € ;
- du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour un montant de 25 000 €.

Le plan de financement ci-après présente l'équilibre prévisionnel du projet :

Désignations	Recettes (€)	Désignations	Dépenses (€)
FNADT	25 000,00	Dépenses de personnel	205 466,39
FNFS	22 500,00	Communication	5 000,00
Ville	179 966,39	Location et prestations	17 000,00
TOTAL	227 466,39		227 466,39

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 08/2022 du 22 mars 2022 relative à la labellisation d'un Espace France Services à Basse-Terre,

VU le plan de financement prévisionnel,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un accès équitable aux services publics pour tous les usagers,

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs ci-dessus
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une dotation de vingt-deux mille cinq cents euros (22 500 €) au titre du Fonds National France Services (FNFS) pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une dotation de vingt-cinq mille euros (25 000 €) au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour l'année 2026.

ARTICLE 3 : D'APPROUVER le tableau de financement prévisionnel annexé à la présente.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte, et à intervenir sur tous les documents y afférents.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fat à Basse-Terre, le

08 JUIL. 2026

La transmission en Préfecture le 08 JUIL. 2026

L'affichage et/ou la publication le 09 JUIL. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH

Le Maire
André ATALLAH

